

Le 30 mai 2019

[Traduction]

Immunisation

M. D'Amours : Monsieur le président, étant donné la confusion qui semble régner au sein de son gouvernement, le premier ministre peut-il préciser à la Chambre combien de vaccins contre la rougeole sont disponibles dans la province à l'heure actuelle pour la population du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Flemming : Les gens en question sont pitoyables. Ils savent très bien que Santé publique, un organisme qui fonctionne séparément du gouvernement, gère l'écllosion de rougeole dans la pleine mesure de ses moyens. L'organisme fait de l'excellent travail. Il a accès à des vaccins dans le cadre de notre protocole d'entente avec toutes les autres provinces et le gouvernement fédéral. Il gère l'écllosion dans la pleine mesure de ses moyens. Il fait un travail remarquable, et il est carrément méprisable que les gens là-bas s'attaquent à Santé publique au sujet d'un enjeu politique. Vous devriez être plus avisé. Je pensais que vous valiez mieux que cela. Ce n'est pas le cas, et le député de Carleton-Victoria m'a extrêmement déçu. Il s'agit de deux politicards pitoyables, petits, mesquins et insignifiants, qui font de la question un enjeu politique.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Flemming : Santé publique agit de façon exemplaire. La situation est bien gérée. Elle est maîtrisée, et nous devrions remercier Santé publique, et non pas le critiquer.

M. D'Amours : Monsieur le président, les familles du Nouveau-Brunswick s'inquiètent pour elles-mêmes et leurs enfants. Les personnes âgées du Nouveau-Brunswick ont peur. Je reçois des messages de familles de Quispamsis, de Saint John, d'Edmundston et de Moncton. Le premier ministre confirmerait-il que chaque personne au Nouveau-Brunswick qui veut se faire vacciner aujourd'hui le peut, et le premier ministre confirmerait-il que son gouvernement a un nombre suffisant de vaccins pour toute la population du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Flemming : Santé publique gère la situation dans la pleine mesure de ses moyens. Il agit de façon exemplaire. Il agit de façon convenable. Il bénéficie de toutes les ressources disponibles.

Les personnes qui sont nées avant 1970 ne courent aucun risque, mais vous me dites que des personnes âgées vous appellent. Voilà qui est inconvenant. Ce n'est pas de la bonne médecine. Il ne s'agit pas de faits établis. Il s'agit d'une manoeuvre politique. Vous devriez être plus avisé.



Vous devriez vraiment être plus avisé. Vous devriez avoir honte. Vous faites peur aux personnes âgées — aux personnes âgées —, alors qu'elles ne courent aucun risque. Vous devriez avoir honte. Vous n'avez pas votre place à la Chambre.

M. D'Amours : Monsieur le président, le ministre devrait avoir honte de ne pas répondre à la question. La médecin-hygiéniste en chef dit que les gens du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas été exposés à la maladie, mais qui veulent se protéger, devront patienter avant de recevoir le vaccin. Le premier ministre peut-il expliquer pourquoi les gens du Nouveau-Brunswick doivent patienter et attendre que la prochaine commande de vaccins arrive au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Flemming : Le gouvernement conseille aux gens du Nouveau-Brunswick d'écouter les médecins, qui sont des professionnels qualifiés, et non pas les politicards. Il y a une grande différence. Écoutez les experts. Écoutez les personnes qui maîtrisent la situation. Écoutez les personnes qui sont formées. Écoutez les personnes qui donnent des avis médicaux. Notre communauté médicale gère la situation dans la pleine mesure de ses moyens.

Le fait que vous prenez la parole pour faire peur aux gens, être alarmiste et créer des problèmes là où il n'y en a pas... Vous êtes en train de retirer des ressources aux domaines où elles sont nécessaires. Vous êtes une plaie pour les soins de santé au Nouveau-Brunswick. Vous causez plus de tort que de bien, car vous ne vous souciez que de votre propre petit programme politique. Vous devriez avoir honte.

M. D'Amours : Savez-vous quoi, Monsieur le président? Exactement. La médecin-hygiéniste en chef a mentionné hier qu'il n'y avait pas suffisamment de vaccins au Nouveau-Brunswick. Il n'y a pas suffisamment de vaccins au Nouveau-Brunswick. Il y a deux jours, le ministre de l'Éducation, qui répondait au nom du ministre de la Santé, a dit à la Chambre :

[Original]

oui, le nombre de vaccins était suffisant pour l'événement que nous sommes en train de vivre en tant que province

[Traduction]

La médecin-hygiéniste en chef dit que les gens du Nouveau-Brunswick devront patienter avant d'avoir accès au vaccin. Les pharmaciens ont déclaré qu'il y avait une pénurie de vaccins. À quelle déclaration les gens du Nouveau-Brunswick devraient-ils se fier?

L'hon. M. Flemming : Certainement pas à votre déclaration.

Fiez-vous aux experts en médecine. Les vaccins sont destinés aux personnes les plus vulnérables. Ils servent à freiner la propagation. Vous devriez avoir honte d'avoir transformé le tout en cirque politique pour faire peur aux gens et faire croire aux personnes qui ne sont pas vulnérables qu'elles le sont. Je ne sais pas comment vous arrivez à vous regarder dans le miroir



le matin. Après tout, vous n'êtes jamais tombé si bas. Vous êtes tombé si bas que vous pourriez marcher sous un serpent tout en étant coiffé d'un haut-de-forme. Vous devriez avoir honte. Il s'agit d'une question pour les experts.

Le gouvernement donne aux experts toutes les ressources dont ils ont besoin. Ils gèrent la situation dans la pleine mesure de leurs moyens. Laissez les médecins pratiquer la médecine. Laissez-les soigner les gens. Laissez-les maîtriser la situation. Vous feriez bien de ne pas vous en mêler.

M. D'Amours : Monsieur le président, la médecin-hygiéniste en chef dit, je le répète, que les gens du Nouveau-Brunswick devront patienter avant d'avoir accès au vaccin. Les pharmaciens ne disposent d'aucun vaccin. Les gens un peu partout dans la province cherchent à obtenir le vaccin mais n'y arrivent pas. Vous refusez de nous donner une réponse claire. Soit vous ne savez pas ce qui se passe, soit vous cachez des renseignements aux gens du Nouveau-Brunswick et aux parlementaires. Le premier ministre peut-il donner une réponse claire à une question claire? Combien de vaccins sont disponibles à l'heure actuelle au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Flemming : Voilà qui montre l'incompétence totale du porte-parole en matière de la Santé pour la région 4. Il dit d'aller consulter des pharmaciens. Si l'on pense avoir été exposé, on ne sort pas en public. On ne va pas à la pharmacie. Une pharmacie est un lieu public. On ne veut pas propager la maladie. L'option que vous proposez est exactement ce que les gens du domaine médical disent de ne pas faire. Restez chez vous. Restez en isolement. Composez le 911. Laissez les gens du domaine médical, et non les politicards, s'occuper de la situation.

M. D'Amours : Monsieur le président, quand j'ai dit que le premier ministre devrait prendre le téléphone pour dire au ministre de la Santé de revenir au Nouveau-Brunswick, il a fait ce qu'il fallait et a suivi mon conseil. Le ministre de l'Éducation a dit que nous avons suffisamment de vaccins. Nous n'en connaissons pas le nombre. Les gens du gouvernement ne veulent pas nous donner de chiffres. Nous savons que le ministre en question a induit en erreur la Chambre et la population du Nouveau-Brunswick en ne précisant pas le nombre de vaccins dont nous disposons dans la province. Le premier ministre exigera-t-il que le ministre de l'Éducation fasse ce qui convient et démissionne du Cabinet puisqu'il n'est plus digne de confiance?

L'hon. M. Flemming : Vous savez, j'ai un petit-fils. À Noël, sa mère, je pense, lui a acheté une petite trousse de médecin. Mon petit-fils avait une petite trousse ornée d'une petite croix et il avait une petite lampe de poche. Je pense que je vais vous offrir une telle trousse. Vous jouez au médecin. Pourquoi n'essaieriez-vous pas d'en avoir l'apparence? Vous ne vous comportez certainement pas comme un parlementaire.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. À l'ordre.



L'hon. M. Flemming : Il y a 11 cas. Il y a 11 cas. Ils sont circonscrits. Ils sont limités à une région géographique précise. Santé publique gère la situation conformément aux protocoles concernant les maladies infectieuses. Il est inadmissible que des politiciens s'ingèrent dans les détails de la gestion des experts parce qu'un nono veut marquer des points politiques. Ce n'est pas convenable. C'est irresponsable. Ce n'est pas acceptable. La communauté médicale et Santé publique — les experts — maîtrisent la situation. Ils la gèrent bien. Ils endiguent l'éclosion. Ils suivent chaque protocole médical. Ils disposent de toutes les ressources qu'ils demandent, et la dernière chose dont ils ont besoin, c'est vous.

[Original]

Travailleurs paramédicaux

M. McKee : La décision rendue hier par la juge en révision judiciaire a annulé la décision de l'arbitre McEvoy concernant les exigences linguistiques des ambulanciers paramédicaux. La décision d'hier a confirmé qu'une ambulance doit respecter les obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* de fournir des services dans les deux langues officielles. Le premier ministre va-t-il respecter cette décision?

[Traduction]

L'hon. M. Flemming : Eh bien, je vais répondre, Monsieur le président. Je vous remercie de la question. Notre gouvernement est axé sur la collaboration. Nous travaillons avec le commissaire aux langues officielles. Nous travaillons avec nos parlementaires de l'Alliance des gens. Nous travaillons avec notre ami, le ministre du Tourisme et ministre responsable de la Francophonie.

Je vais vous donner quelques statistiques. Parmi les 60 postes bilingues vacants en mars 2019, notre objectif était d'en doter 40. J'ai le plaisir de dire aujourd'hui que Ambulance Nouveau-Brunswick a doté 50 postes. Notre objectif était d'en doter 40, et 50 ont été pourvus par 38 anglophones unilingues et 12 francophones unilingues ; donc 50 postes à temps plein ont été dotés. Les postes volants ont suscité beaucoup d'intérêt, puisque 32 postes sur 33 ont été pourvus. En outre, 13 employés occasionnels sont devenus des employés à temps plein, et 7 autres occasionnels sont devenus des employés à temps partiel, et 31 postes ont été attribués à des anglophones unilingues. Nous nous servons de la langue pour unir et non diviser.

M. McKee : Monsieur le président, les parlementaires du côté du gouvernement ne répondent pas à nos questions aujourd'hui. Nous voulons de vraies réponses. Je sais que le premier ministre compte grandement sur le soutien politique du chef du quatrième parti de ce côté-là de la Chambre ; d'ailleurs, ils sont apparus côte à côte l'année dernière lors d'une séance de photos financée par les contribuables, affirmant qu'ils avaient réglé le problème. Eh bien, voici une nouvelle éclair : Ils ne l'ont pas réglé. Le partenaire du premier ministre, le chef de l'Alliance, a lui aussi critiqué la décision judiciaire qui a été rendue hier.



[Original]

Avec cette décision, le seul moyen, pour le chef du quatrième parti, de s'en sortir en matière de dotation en personnel ambulancier, serait de modifier la *Loi sur les langues officielles* et la *Charte canadienne des droits et libertés*. Selon les médias, hier, le député de Fredericton-Grand Lake a parlé de le faire, lui qui connaît bien le droit constitutionnel. Le premier ministre est-il d'accord avec le chef de l'Alliance des gens qui appuie une modification dangereuse à la *Loi sur les langues officielles* ainsi qu'à la *Charte canadienne des droits et libertés*?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Je vous remercie de la question. Monsieur le président, j'ai dit — et je m'en tiendrai à cela — que notre province se trouvait dans une situation d'échec, car, après 50 ans, nous n'avons pas réussi à enseigner les deux langues officielles à nos enfants. Est-ce que je pense que le commissaire aux langues officielles devrait avoir un rôle à jouer dans l'amélioration de la situation? Oui, absolument. Est-ce que je pense que les gens ne devraient pas simplement baisser les bras étant donné que nous avons une preuve flagrante que nos enfants n'apprennent pas les deux langues au sein de notre système d'éducation? Oui, je pense qu'ils ont un rôle à jouer. Que l'on parle d'un changement de mandat ou d'un intérêt à redresser la situation au Nouveau-Brunswick, l'appellation m'importe peu ; ce que je veux en revanche, c'est que les gens aient comme responsabilité de nous aider à obtenir des résultats. J'appuie un tel effort, et tout le monde devrait l'appuyer.

Il est inacceptable que, après plus de 50 ans de bilinguisme officiel dans notre province, 20 % de nos jeunes soient bilingues à la fin de leurs études. C'est un échec, et il faut y remédier pour que tous les jeunes qui sortent du système scolaire puissent au moins se parler dans les deux langues officielles partout dans la province et être d'emblée sur un pied d'égalité, Monsieur le président.

M. McKee : Monsieur le président, en ce qui concerne la législation sur les langues officielles, si les parlementaires du côté du gouvernement veulent en changer le mandat, il faut qu'un nouveau projet de loi soit déposé. Cette semaine, le gouvernement n'a déposé aucune nouvelle mesure législative. Nous voulons de vraies réponses quant à ce qui se passe en coulisses concernant la *Loi sur les langues officielles* et quant au problème touchant nos ambulances.

L'automne dernier, le premier ministre s'est engagé à régler le problème relatif à Ambulance Nouveau-Brunswick dans la semaine suivant son arrivée au pouvoir. Il est ironique que le premier ministre parle souvent de gens qui font des promesses sans pouvoir les tenir. Eh bien, l'engagement qu'il a pris à ce moment-là n'était qu'une grosse farce. Le premier ministre peut-il essayer de nouveau et indiquer une échéance réaliste pour régler les problèmes d'Ambulance Nouveau-Brunswick? Pourrait-il assumer la responsabilité d'avoir fait une promesse en sachant qu'il ne pouvait pas la tenir?



L'hon. M. Higgs : Dès le début, j'ai clairement indiqué que les résultats comptaient. Quand nous avons amorcé le programme, c'était en vue d'assurer, en collaboration avec les travailleurs paramédicaux, des possibilités égales à tous les travailleurs paramédicaux qualifiés. Medavie nous a assurés que ce serait le cas, et le ministre de la Santé a mentionné le succès rencontré jusqu'à présent. S'il y a plus de possibilités, nous continuerons à les explorer, et je suis sûr que le ministre s'emploiera à le faire. La responsabilité d'obtenir des résultats incombe à Medavie, et voilà ce à quoi nous nous attendons.

Quant au commissariat aux langues officielles, il n'existe aucun programme secret le concernant. Je dis à tous les gens du Nouveau-Brunswick que nous devons faire mieux. Certains sont peut-être prêts à accepter le statu quo en brassant de l'air et à dire : Je veux revenir au sein du gouvernement, la vie étant ce qu'elle est. Eh bien, à mon avis, Monsieur le président, il ne s'agit pas de faire partie du gouvernement. Il s'agit de redresser la situation au Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'obtenir des résultats tangibles pour que les gens puissent vivre et demeurer ici même dans notre province. Il faut absolument améliorer notre capacité à soutenir nos enfants pour que, à la fin de leurs études, ils soient capables de communiquer entre eux dans les deux langues officielles. C'est une mission, un objectif, que nous pouvons réaliser.

[Original]

Négociations collectives

M. D. Landry : Merci, Monsieur le président. Cet après-midi, le premier ministre aura l'occasion d'arrêter de gouverner et de négocier devant les tribunaux et de commencer à gouverner à l'Assemblée législative. Je ne sais pas s'il les a vus, mais, ce matin, il y avait encore pas mal de centaines de travailleurs de foyers de soins rassemblés ici, devant l'Assemblée législative.

Ce que je me demande, c'est si le premier ministre ira dans le sens du texte sur lequel nous sommes censés voter cet après-midi, s'il est adopté. Va-t-il suivre l'ensemble des parlementaires et reconnaître qu'il doit aller en arbitrage exécutoire? Va-t-il respecter le résultat du vote de cet après-midi, si c'est le oui qui l'emporte?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Tout d'abord, je ne présumerai pas du résultat du vote qui aura lieu aujourd'hui à l'Assemblée législative. Oui, je suis bien au fait de la situation des gens qui sont à l'extérieur, et j'ai certainement l'intention de sortir après la période des questions pour leur parler.

Monsieur le président, la situation dans laquelle se trouve actuellement notre province est très décevante, car nous avons été témoins d'un changement d'attitude chez les parlementaires d'en face depuis qu'ils siègent de l'autre côté. Sur une période de 21 mois, 40 000 employés ont accepté une entente que n'acceptera pas le groupe en question — les gens à l'extérieur sont peut-être tous des travailleurs de foyer de soins, mais, à mon avis, ils travaillent probablement



dans divers secteurs. Il s'agit donc de 40 000 employés comparativement à 4 100 ; pourtant, à la Chambre, nous sommes prêts à dire : Soumettons le différend à l'arbitrage exécutoire sans entrave ; peu nous importe si vous faites une comparaison avec les conditions au Nouveau-Brunswick, aux États-Unis ou dans l'Ouest ; peu nous importe. Si un groupe a reçu une augmentation de 4 %, un autre groupe en demande une de 20 %. Un arbitre peut procéder comme il l'entend.

Monsieur le président, une comparaison avec la rémunération et les avantages du secteur privé dans la province, ce n'est pas trop demander.

[Original]

M. D. Landry : En fin de compte, ce que nous demandons a trait aux droits des travailleurs de foyers de soins que nous devons appuyer. Comme je l'ai déjà dit et que je dirai toujours, lorsque j'ai été le ministre des Ressources humaines, le premier groupe avec qui nous avons négocié a été les agents correctionnels. Nous lui avons promis d'aller en arbitrage exécutoire et nous l'avons fait. Aucun employé des centres correctionnels n'a souffert de cela ; ils sont tous très heureux.

Je peux vous dire ceci : Au cours d'une période de 19 mois, j'ai réussi à négocier 18 contrats. Nous avons commencé avec l'arbitrage exécutoire ; alors, pourquoi l'actuel premier ministre ne finirait-il pas avec l'arbitrage exécutoire afin de mettre fin à ce conflit qui touche les plus vulnérables de notre société? De plus, la parenté des gens qui sont dans ces foyers de soins est inquiète. Le premier ministre acceptera-t-il, un jour, l'arbitrage exécutoire?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, je pense que le chef de l'opposition vient de faire valoir mon argument. Il y a eu 18 négociations réussies...

(Exclamation.)

L'hon. M. Higgs : Il y en a eu 19, peu importe le chiffre. Tous les groupes ont accepté exactement la même offre que celle qui a été proposée au groupe en question. Qu'y a-t-il de différent? Il y a 40 000 employés qui ont accepté ce que le groupe en question refuse d'accepter. Pourquoi? Qu'y a-t-il de différent? Pourquoi le fait que nous voulons assortir l'arbitrage exécutoire de critères exigeant la prise en compte des avantages, de l'ensemble d'avantages, et faire une comparaison avec des emplois semblables dans la province, qu'ils soient dans le secteur privé ou public... Qu'y a-t-il de mal là?

Qui paie la facture, Monsieur le président? Ce sont les contribuables de la province qui paient la facture. Les demandes actuelles s'élèveraient à 7 000 \$ de plus par lit pour chaque pensionnaire de foyer de soins. Voulons-nous refiler le coût aux contribuables, alors que 40 000 personnes sur 44 100 ont accepté une telle offre à l'époque où l'opposition actuelle



était au pouvoir, laquelle change maintenant d'idée tout à coup? Monsieur le président, faisons passer le Nouveau-Brunswick en premier.

[Original]

M. D. Landry : Monsieur le président, je peux vous garantir ceci : Pour nous, les choses n'ont pas changé. Lorsque nous avons été au pouvoir, nous avons toujours continué à négocier avec tous les groupes. Nous n'avons jamais été devant les tribunaux, étant donné que nous avons réglé les conflits à la table des négociations. Il y a eu très peu de manifestations, alors que, depuis que le présent gouvernement est au pouvoir, il y a eu quelque huit manifestations, et cela n'arrête pas.

Monsieur le président, je sais que le premier ministre n'aime pas répondre à des questions hypothétiques, mais je lui demande ceci : Cet après-midi, si le résultat du vote est positif, et que la majorité des parlementaires votent en faveur de l'arbitrage exécutoire, va-t-il appuyer les agents négociateurs pour les travailleurs de foyers de soins? Ce que nous voulons savoir est ceci : Le premier ministre va-t-il suivre la demande de la Chambre s'ils sont minoritaires aujourd'hui?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, le chef de l'opposition a raison. Je ne répondrai pas à une question hypothétique, car, au bout du compte, j'ose espérer que les gens à la Chambre comprendront que se montrer juste envers tous les contribuables de la province, c'est faire appel au raisonnement suivant : Si 40 000 personnes sont parvenues à un accord et l'ont accepté, pourquoi en est-il autrement pour 4 100 personnes? Où réside la différence? Les personnes en question veillent sur les membres les plus vulnérables de notre société, mais elles n'accepteront pas ce que tous les autres ont accepté.

Monsieur le président, s'il y avait proposition d'un amendement du projet de loi ou de la motion, dans leur forme actuelle, pour dire que nous voulons contribuer à définir les critères qui tiennent compte du contexte et des avantages actuels par rapport à ceux du secteur privé et du secteur public dans la province et au Canada atlantique afin d'y inclure les facteurs énoncés, pourquoi l'opposition la rejeterait-elle? En quoi la proposition serait-elle déraisonnable? Je demande au chef : Pourquoi ne comparerions-nous pas les salaires en question à ceux de 40 000 employés et à ceux qui sont versés dans le reste de la province?

Financement des soins de santé

M. Coon : Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord avec le premier ministre sur le fait que la seule solution raisonnable à notre crise des soins de santé consiste à négocier avec Ottawa un nouvel accord en matière de soins de santé qui reconnaîtrait que, en raison de notre population vieillissante, nos coûts sont beaucoup plus élevés que ceux qu'assument l'Ontario et les provinces des Prairies. Les autres provinces Maritimes et Terre-Neuve-et-Labrador sont aux



prises avec le même défi. Pourtant, le premier ministre nous a dit hier qu'il n'avait pas l'intention d'adopter la position des premiers ministres King, McNeil et Ball, qui est celle d'insister auprès d'Ottawa pour qu'il y ait un nouvel accord de financement en matière de santé. Il nous a dit hier qu'il avait plutôt choisi de se rallier aux premiers ministres des Prairies et du Haut-Canada. Le premier ministre croit-il en toute honnêteté que les premiers ministres Ford et Moe interviendront en notre faveur pour ce qui est du financement des soins de santé?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, d'abord, je dois — ou nous devons peut-être tous les deux — retourner lire le Hansard pour savoir ce qui s'est dit ici à la Chambre. Je ne me souviens pas d'avoir fait une telle déclaration, à savoir que je ne m'allierais pas aux provinces du Canada atlantique pour demander des fonds supplémentaires. Je ne me souviens même pas d'avoir répondu ainsi.

Je travaille à une harmonisation des règles avec les provinces, ainsi qu'avec l'Ouest canadien, afin de faire croître l'économie. Je cherche non seulement à améliorer nos relations mutuelles avec les provinces, mais aussi à éliminer les barrières au commerce et aux possibilités de travail avec le Québec. Nous en avons beaucoup parlé ici à la Chambre, car, à l'heure actuelle, nous estimons que le commerce interprovincial représente environ 60 milliards de dollars à l'échelle du Canada. Nous n'en tirons pas parti au Canada atlantique. Nous avons eu à maintes reprises des rencontres à cet égard.

Quant à la question de l'obtention de fonds supplémentaires en raison de notre population vieillissante et de la prise en compte de ce besoin, Monsieur le président, je serais effectivement en phase avec chaque province dans l'établissement d'un ratio qui tient compte de notre population vieillissante et qui, par conséquent, reflète nos besoins à l'égard du financement des soins de santé. Toutefois, en attendant, nous devons examiner notre façon d'assurer la prestation des soins de santé pour faire en sorte que nous puissions gérer les services, Monsieur le président.

M. Coon : Monsieur le président, l'histoire a démontré à maintes reprises qu'Ottawa nous prend seulement au sérieux quand les gens du Canada atlantique s'unissent pour former un front commun, très solide et inflexible, en vue d'atteindre nos objectifs collectifs. Pour obtenir auprès d'Ottawa le financement des soins de santé dont nous avons besoin, les dirigeants politiques de notre région doivent s'unir pour une cause commune.

Je veux qu'il y ait tenue d'un sommet sur le financement des soins de santé réunissant tous les partis représentés aux assemblées législatives du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador pour bâtir la coalition politique dont nous avons besoin pour sauver nos systèmes de soins de santé au Nouveau-Brunswick et dans toute la région. C'est ainsi que nous obtiendrons des résultats, Monsieur le président. Le premier ministre invitera-t-il des délégations des assemblées législatives du reste du Canada atlantique à se joindre à nous pour élaborer une stratégie commune afin d'obtenir le financement des soins de santé dont nous avons besoin?



L'hon. M. Higgs : Encore une fois, je remercie le chef du Parti vert de sa question. Je n'exclus pas la possibilité de la tenue d'un sommet et ne remets pas en cause les avantages à en tirer, mais, pour l'instant... Mon collègue vient de me rappeler que j'ai parlé hier de la Rencontre des premiers ministres, qui rassemblera cet été tous les premiers ministres canadiens en Saskatchewan, et il y a un certain nombre d'objectifs à atteindre. La question de la réforme de la santé, des soins de santé et du financement de la santé figurent parmi les éléments clés de cette rencontre. De plus, tous les premiers ministres du Canada atlantique seront présents à la rencontre ; nous sommes donc d'accord à cet égard. La rencontre se transformera peut-être en un sommet de l'Atlantique sur les besoins à combler.

Toutefois, vous savez, si je pensais que le plus grand succès que nous ayons connu a été obtenu lorsque notre position d'ensemble cadrait avec celle du gouvernement fédéral, eh bien, Monsieur le président, je dirais que je ne pense pas qu'il y ait eu, même une seule fois au cours des quatre dernières années, une occasion où tous avaient réussi à s'entendre. En quoi cela nous a-t-il avantagés? Réfléchissons-y, car les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous. La question est inscrite à l'ordre du jour de la rencontre de juillet et sera l'objectif principal pour lequel nous réclamerons tous un résultat. Merci, Monsieur le président.

Travailleurs paramédicaux

M. Austin : Merci, Monsieur le président. Pendant que les radicaux libéraux de ce côté-là célèbrent la décision rendue hier par le tribunal au sujet de la décision McEvoy, des gens meurent toujours en attendant l'arrivée de travailleurs paramédicaux. La réalité dans la province, c'est que, seulement samedi, 31 ambulances n'étaient pas dotées en personnel, mais devaient être en service. À Saint-Quentin, six postes vacants pourraient être pourvus par des travailleurs paramédicaux francophones, mais les gens d'en face refusent toujours de reconnaître que, tour à tour, les gouvernements accordent la priorité à la langue au détriment des vies. Je demande au premier ministre : Mettra-t-on un terme à une telle absurdité pour que les services d'urgence de première ligne puissent répondre aux appels et qu'on cesse d'accorder la priorité à la langue au détriment des vies?

L'hon. M. Higgs : Écoutez, Monsieur le président, je remercie le chef de l'Alliance des gens de la question. Je veux comprendre les statistiques, car, si elles sont vraies, ce n'est pas l'entente que nous avons avec Medavie. Selon notre entente, Medavie doit garder les ambulances en service. Je compte bien avoir des discussions, obtenir les détails et m'adresser directement à Medavie au sujet de la situation à Saint-Quentin, car elle n'est pas acceptable. Une telle situation n'est acceptable nulle part dans la province. Si des ambulances sont stationnées par manque de personnel, nous avons un problème et j'en tiendrai responsables le fournisseur, Ambulance Nouveau-Brunswick et Medavie. Je dirai alors : Nous avons besoin d'un meilleur résultat. Je travaillerai avec n'importe qui ici pour régler la situation, car c'est ce que nous devons faire — la régler.



Services gouvernementaux

M^{me} Conroy : Monsieur le président, Services Nouveau-Brunswick continue d'envoyer à Ottawa le linge sale des hôpitaux en attendant l'achèvement des travaux à la buanderie centrale à Saint John. Pendant plus de huit mois, soit d'août à mars, la mesure a coûté 1,2 million de dollars. Ma question pour la ministre est la suivante : Quand pouvons-nous nous attendre à ce que soient terminées les rénovations à la nouvelle buanderie centrale? Croit-elle que la mesure est rentable?

L'hon. M^{me} S. Wilson : Merci, Monsieur le président, et je veux remercier la députée de la question qui me donne la possibilité de fournir un bref historique ici à la Chambre. Une étude a montré que le matériel de buanderie de la province était désuet ou en fin de vie utile ; alors, un plan de consolidation des buanderies et de remise à neuf de la buanderie centrale a été adopté afin de doter cette dernière de matériel moderne et plus performant. Un plan d'urgence a été établi au début du projet en cas de pannes de matériel ; la lessive a donc temporairement été faite en dehors de la province jusqu'à ce que les améliorations nécessaires soient apportées à la buanderie à Saint John. Ensuite, la buanderie de Saint John pourra satisfaire aux besoins en lessive de la province et d'autres provinces, le cas échéant, et elle sera une source de recettes pour le Nouveau-Brunswick. Merci.

Inondations

M^{me} F. Landry : Monsieur le président, hier, le premier ministre est devenu très émotif lorsqu'il s'est fait poser de simples questions au sujet du projet d'atténuation des inondations à Perth-Andover. Il ne nous a certainement pas donné les réponses directes qu'il avait promis de donner à la Chambre à son arrivée au pouvoir. Cette année, les inondations ont causé des problèmes plus près de chez lui ; je vais donc poser une question au sujet de l'un de ces problèmes, soit la route menant à l'île Darlings. Cette route sera-t-elle surélevée cet été, oui ou non?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, j'imagine que je parlerais... Je ne sais pas si j'ai été émotif. J'étais préoccupé et je me suis peut-être laissé emporter un peu. Je me soucie toutefois des résidents qui ont été victimes des inondations, et l'île Darlings est un des endroits touchés.

Monsieur le président, avant de répondre à la question, je dirais que, cette année à l'île Darlings, nos fonctionnaires — les personnes du MRN, celles dont le travail et le salaire sont financés par les contribuables — étaient sur place pour transporter les gens d'une rive à l'autre, contrairement à l'année dernière, où ces derniers ont été laissés à eux-mêmes et ont dû recourir aux services d'un exploitant privé. Nous avons mis nos effectifs au travail, car ils voulaient aider. L'année dernière, Monsieur le président, ils n'étaient pas présents sur le terrain. Ils étaient assis dans un bureau situé à deux kilomètres de là, car ils n'avaient pas eu le droit d'aider. Voilà qui était inacceptable ; cela ne s'est donc pas produit cette année.



Maintenant, en ce qui concerne l'amélioration de la route, la députée d'en face sait pertinemment que le projet est en cours. Le projet a commencé l'année dernière. Des maisons ont été achetées et déplacées, et la route fait l'objet d'une réfection et sera surélevée cet été.

M^{me} F. Landry : Notre route principale de l'est vers l'ouest, soit la route 2, a été fermée deux années de suite pendant de longues périodes en raison des inondations. La fermeture a entraîné un détour de deux à trois heures pour tout le monde, y compris pour le trafic commercial dans la province, ce qui s'est traduit par des coûts supplémentaires pour les entreprises et la population. Monsieur le président, le temps presse. Des travaux seront-ils réalisés cet été pour régler le problème?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, je pense que la question fait valoir aujourd'hui mon argument d'hier. Hier, tout tournait autour de la construction d'un nouveau pont et la réalisation de travaux pour surélever la route à Perth-Andover. J'ai dit que nous devons tout mettre en perspective en établissant les priorités de la province et en veillant à nous attaquer d'abord aux questions les plus importantes, soit celles qui touchent le plus les gens. L'endroit où habitent les gens est certainement un facteur très important pour eux, et il faut tenir compte des façons dont ils se déplacent et mènent leurs activités commerciales.

Voilà l'objectif, Monsieur le président, c'est-à-dire d'effectivement comprendre les priorités et savoir ce que nous devons changer pour minimiser les effets des changements climatiques et des inondations comme celles que nous avons connues les deux dernières années. Établir les priorités à cet égard, puis traiter avec le gouvernement fédéral, comme nous le faisons... Comme je l'ai dit hier, je suis très reconnaissant de la coopération que j'ai obtenue du gouvernement fédéral pour ce qui est d'examiner et de définir les mesures à prendre puis de travailler avec les représentants fédéraux pour y arriver. Merci, Monsieur le président.

Le président : La période des questions est terminée.

